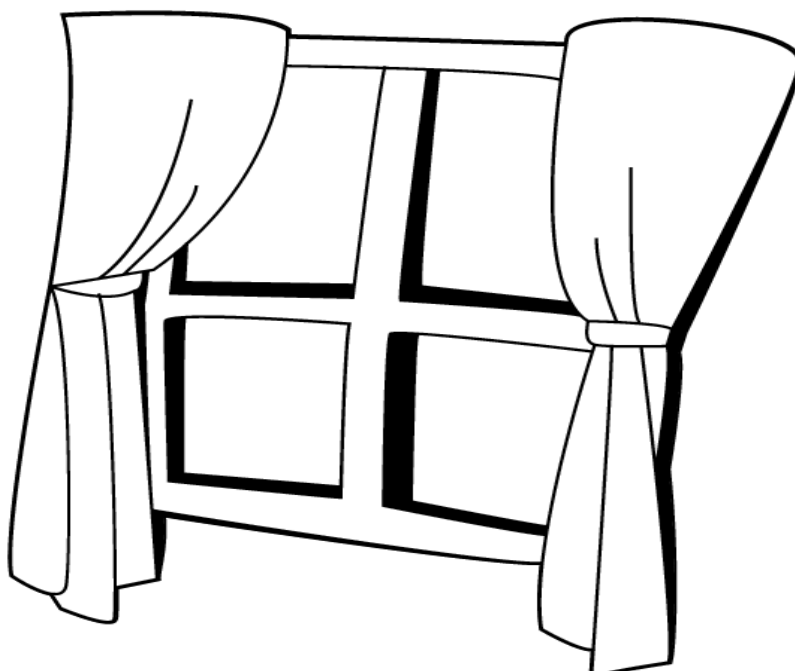


Guide Fenêtres 2000





| TEMPÉRATURE EXTÉRIEUR | TAUX SUGGÉRÉ D'HUMIDITÉ À L'INTÉRIEUR |
|--------------------------|--|
| -30 -***** | 15% |
| -25 À -30 | 20% |
| -18 À -25 | 25% |
| -12 À -18 | 30% |
| -5 À -12 | 35% |
| +5 À -5 | 40% |

Lorsque le taux d'humidité ne suit pas la courbe de chute de température extérieure, il est pratiquement certain de voir apparaître de la condensation. Pour éviter ce problème, le taux d'humidité relative de l'air intérieur doit suivre la courbe de chute de la température extérieure. La capacité des appareils de ventilation chargés de faire ce travail varie, si bien qu'il est possible que certains échangeurs d'air ne puissent abaisser ce taux assez rapidement.

Il est important de comprendre certains principes de base. L'air est un gaz qui, en fonction de sa température, peut contenir plus ou moins de vapeur d'eau sans créer de problèmes. À titre d'exemple, le vitrage des fenêtres ne s'embue pas lorsqu'il fait 30 degrés pendant l'été et que le taux d'humidité relative est de 95 %.

POURQUOI ?

Parce que lorsqu'un gaz est chauffé, les molécules se distancent et laissent plus de place à la vapeur d'eau. Lorsque la température chute rapidement, il ne peut plus contenir la même quantité de vapeur d'eau. Pour le même volume d'air, le taux d'humidité relative montera en flèche jusqu'à ce qu'il atteigne le point de saturation, soit 100 %. Habituellement, le surplus de vapeur d'eau se dépose sur les surfaces les plus froides, soit le vitrage des fenêtres et des portes. Le phénomène s'accroît lorsque le cadre de la fenêtre forme une tablette qui prive le bas du vitrage de la chaleur.

CERTIFICAT DE GARANTIE DEPUIS (2014)

Fenêtres 2000 garantit à l'acheteur initial, sous réserve des conditions et limitations stipulées ci après. Les produits contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et s'engage à remplacer toute pièce jugée défectueuse aux conditions suivantes.

COMPOSANTES EN PVC

Fenêtres 2000 accorde pour ses produits de PVC rigides et hybride (aluminium-pvc) une garantie d'une durée **(20) ans**. Cette garantie débute à la date de livraison et prémuni le client contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et ce, sous une utilisation et entretien normal. Cette garantie ne couvre pas la décoloration graduelle, le farinage ou l'accumulation de taches ou de saletés en surface dus aux rayons solaires et aux polluants atmosphériques sur les surfaces de PVC. Les **Fenêtres 2000** garantit que les profilés en PVC maintiendront leurs caractéristiques générales et ils ne pourriront pas, ne rouilleront pas et résisteront à la corrosion.

QUINCAILLERIE

Fenêtres 2000 accorde pour ses produits de quincaillerie une garantie d'une durée de **(10) ans** pour les fenêtres à battant, auvent, coulissante et à guillotine. Cette garantie ne s'applique pas à l'oxydation, à la décoloration, au poli ni au fini de la quincaillerie, ou un usage abusif préalable avait été constaté.

UNITÉS SCÉLLÉES DE VERRE

Fenêtres 2000 accorde pour ses produits unité de verre scellée, utilisé dans la fabrication de ses produits, une garantie d'une durée **(15) ans**.

La garantie couvre contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés et causant de la condensation ou l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre, ce qui aurait pour effet une obstruction véritable à la vision découlant uniquement d'une perte d'étanchéité du joint occasionnée par un défaut de fabrication et non par un bris du verre causé par des facteurs autres que les matériaux. Une garantie de **(1) an** sera donnée contre le bris spontané du verre (bris thermique). Le bris sera caractérisé par une fissure horizontale sur la partie intérieure de l'unité scellée. Il ne devra pas y avoir de point d'impact sur le vitrage.

Conseil Pratique

Humidité et condensation, il est important de savoir qu'il existe plusieurs façons de contrôler la ventilation et l'humidité d'une maison. L'hiver retirez la moustiquaire de votre fenêtre, l'air y circulera plus librement sur le vitrage. Si les fenêtres sont munies de tentures ou rideaux, ne les fermez pas complètement. L'air chaud de la sècheuse devrait être évacué vers l'extérieur. Pendant la préparation des repas, la hotte de la cuisinière peut aider au contrôle d'humidité. La déperdition de la chaleur qui en résulte est négligeable. Lors d'un bain ou d'une douche, faite fonctionner le ventilateur de salle de bain, faute de ventilateur ouvrez la porte pour accroître la circulation d'air. Limiter la quantité de plante qui agrémente votre intérieur. Voir à ce que les grilles de ventilation soient localisées au bon endroit et non obstruées. Éviter d'abaisser la température intérieure. Éviter d'entreposer le bois de chauffage à l'intérieure. Procurez-vous un hydromètre afin de mesurer le taux d'humidité dans votre maison.

PEINTURE

Fenêtres 2000 accorde pour ses produits peints utilisé dans la fabrication de ses produits, une garantie d'une durée de **(10) ans**.

Elle stipule que dans des conditions normales d'usure. Ne pèlera pas, ni ne se quadrillera, ni ne se fissurera, ni ne se fendillera, ni ne formera des flocons ou des cloques.

-Il est aussi reconnu que : la décoloration ou des changements de couleur ne peuvent pas être uniformes si les surfaces ne sont pas également exposées au soleil et aux éléments. Toutes modifications ou interventions techniques faits sur les revêtements entraîneront une exclusion de la garantie.

-Il est aussi de la responsabilité du client de vérifier le produit avant l'installation afin que tout soit conforme (couleur et apparence)

Conseil Pratique

Nettoyer une a deux fois par année avec un savon doux, tel que du savon à vaisselle, à l'aide d'un chiffon ou d'une mitaine. Rincer abondamment.

L'INSTALLATION

Fenêtres 2000 garantit tout les travaux d'installation de portes et fenêtres pour une durée de **(1) an**. Une fois ce délai terminé, des travaux additionnels pourront être fait, mais des frais seront alors exigés au client.

MAIN D'ŒUVRE

Fenêtres 2000 garantit la main d'œuvre pour une période de **(1) an** à partir de la date de livraison. Une fois ce délai terminé, des frais seront alors exigés. Les matériaux encore sous garantie doivent obligatoirement être réparés ou changés par un professionnel de chez **Fenêtres 2000**.

CONDITIONS

-Durant les douze (12) premiers mois de la garantie, **Fenêtres 2000** remplacera et installera à ses frais, les pièces défectueuses, telles que: les unités scellées de verre, la quincaillerie, les moustiquaires, etc. Une fois ce délai terminé, **Fenêtres 2000** fournira, sans frais, les pièces de remplacement toujours sous garantie si il y a, mais les coûts d'installation deviendront la responsabilité du client.

-Cette garantie ne s'applique pas aux dommages, résultant d'une mauvaise installation, d'un emploi abusif, d'un défaut d'entretien, d'un accident, d'un feu, ou toute autre situation anormale.

-Notre responsabilité se limitera à la valeur spécifique du produit excluant les coûts reliés au transport, à la nouvelle installation et/ou à la main-d'œuvre, frais de peinture et développement de couleur, frais relatifs aux conséquences accidentelles, dommage fortuit ou indirect ou autres résultant d'un défaut d'un produit. Frais relatifs à la responsabilité de **Fenêtres 2000**, et ses fournisseurs quant aux changements de modèles, matériaux ou couleurs standard effectués depuis la date de l'achat.

-Toutes modifications effectuées sur les produits annuleront toute garantie de ceux-ci.

-Les bris ou défaut devront être signalées dans les 48 heures suivant la livraison, et ceci avant l'installation, sans quoi nous ne pourrons en aucun cas répondre à un appel de service.

-**Fenêtres 2000** remplacera les pièces jugée défectueuses par des produits d'origine ou l'équivalent.

-**Fenêtres 2000** se réserve le droit d'apporter en tout temps des modifications et des améliorations à la conception de ses produits, sans pour autant s'engager à incorporer ces modifications aux produits déjà fabriqués.

-**Fenêtres 2000** exécutera le service après-vente dans le territoire desservi par ses techniciens.

No. Contrat: _____

No. Facture: _____

Note :

GARANTIE (2014)

PRODUITS DE DISTRIBUTION

PORTE PATIO

Fenêtres 2000 accorde pour ses produits les garanties de ses fournisseurs. Pour le PVC rigides et hybride (aluminium-pvc) une garantie d'une durée **(10) ans**. Pour ses produits de quincaillerie une garantie d'une durée de **(5) ans**. Pour ses produits d'unité de verre scellée une garantie d'une durée de **(15) ans**, thermos standard seulement.

CONDITIONS

Bris thermique du verre, intérieur seulement. De plus, le produit ne doit pas avoir été modifié et/ou repeint par le client.

PORTE ACIER ET FIBRE DE VERRE

Fenêtres 2000 accorde pour ses produits les garanties de ses fournisseurs. Cette garantie couvre tout défaut de fabrication pour une période **(1) an** sur les pièces et la main d'œuvre. Une fois ce délai terminé, **Fenêtres 2000** fournira, sans frais, les pièces de remplacement toujours sous garantie si il y a, mais les coûts d'installation deviendront la responsabilité du client.

-Il convient de noter que le bois sur le battant de la porte n'est pas garanti contre le fendillement et qu'un gauchissement d'un 1/4" et moins est considéré comme normale par l'industrie.

-Thermos garantie **(10) ans**, contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés et causant de la condensation ou l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre, ce qui aurait pour effet une obstruction véritable à la vision découlant uniquement d'une perte d'étanchéité du joint occasionnée par un défaut de fabrication et non par un bris du verre causé par des facteurs autres que les matériaux. Aucune garantie contre le bris spontané du verre (bris thermique).

CONDITIONS

-Par ailleurs, au cours de la première année suivant l'achat, les coupe-froid, le bris de seuil, le balai de porte, le recouvrement de vinyle et les pentures ne seront remplacés que si aucun abus ou mauvaise installation n'est constaté.

-Les bosses ou égratignures sur la porte, le panneau, les vitres ou les moulures devront être signalées dans les 48 heures suivant la livraison, et ceci avant l'installation, sans quoi nous ne pourrions en aucun cas répondre à un appel de service.

-Cette garantie ne s'applique pas aux dommages, résultant d'une mauvaise installation, d'un emploi abusif, d'un défaut d'entretien, d'un accident, d'un feu, ou toute autre situation anormale.

-L'installation d'une contre-porte en aluminium annule automatiquement cette garantie.

-Aucune garantie sur la porte si un seuil plat (handicapés) est installé.

PORTE BOIS

Fenêtres 2000 accorde pour ses produits les garanties de ses fournisseurs. Cette garantie couvre tout défaut de fabrication pour une période **(1) an** sur les pièces et la main d'œuvre. Une fois ce délai terminé, **Fenêtres 2000** fournira, sans frais, les pièces de remplacement toujours sous garantie si il y a, mais les coûts d'installation deviendront la responsabilité du client.

-Un gauchissement de la porte de 1/4" et moins et une tolérance 1/8" est considéré comme normale par l'industrie.

-Thermos garantie **(5) ans**, contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés et causant de la condensation ou l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre, ce qui aurait pour effet une obstruction véritable à la vision découlant uniquement d'une perte d'étanchéité du joint occasionnée par un défaut de fabrication et non par un bris du verre causé par des facteurs autres que les matériaux. Aucune garantie contre le bris spontané du verre (bris thermique).

-Les craquements et fissures mineurs ne sont pas considérés comme des défauts. Les écoulements de sève ne sont pas garantis sur les portes en pin. Le client doit lui-même en faire l'entretien et le nettoyage. Les variations de couleur du bois ne sont pas couvertes par la garantie.

-La garantie de la finition se limite à **(1) an** contre le craquement du fini. Le craquement du bois n'est pas garanti, même s'il est traité en usine, car nous n'avons pas le contrôle sur celui-ci. Aucune garanti sur la décoloration excessive, comme tous les traitements pour le bois, cette finition nécessite un entretien, aux deux ans environ, selon l'exposition au soleil, la pluie, à la neige et au vent. Un entretien périodique assurera une durée de vie prolongée du bois. Les couleurs peuvent varier selon l'essence de bois, la pénétration du produit et le grain de bois.

CONDITIONS

-Pour obtenir une garanti contre le gauchissement, un système multipoint doit **OBLIGATOIREMENT** avoir été installé en usine.

-Cette garantie ne s'applique pas aux dommages, résultant d'une mauvaise installation, d'un emploi abusif, d'un défaut d'entretien, d'un accident, d'un feu, ou toute autre situation anormale.

-Les bosses ou égratignures sur la porte, le panneau, les vitres ou les moulures devront être signalées dans les 48 heures suivant la livraison, et ceci avant l'installation, sans quoi nous ne pourrions en aucun cas répondre à un appel de service.

PORTE DE GARAGE

-**Fenêtres 2000** accorde pour ses produits les garanties de ses fournisseurs. Cette garantie couvre tout défaut de fabrication pour une période **(1) an** sur les pièces et la main d'œuvre. Une fois ce délai terminé, **Fenêtres 2000** fournira les pièces de remplacement mais les coûts d'achat et d'installation deviendront la responsabilité du client.

-Garantie sur la peinture originale contre la détérioration, l'écaillage, les fissures ou les craquements causés par la perforation due à la rouille ou l'oxydation.

-Garantie les produits pour un usage résidentiel non commercial.

-**Fenêtres 2000** accorde pour ses produits unité de verre scellée, utilisé dans la fabrication des produits de porte de garage, une garantie d'une durée **(5) ans**.

-La garantie débutera à la date de livraison, contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés et causant de la condensation ou l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre, ce qui aurait pour effet une obstruction véritable à la vision découlant uniquement d'une perte d'étanchéité du joint occasionnée par un défaut de fabrication et non par un bris du verre causé par des facteurs autres que les matériaux. Aucune garantie ne sera donnée contre le bris spontané du verre (bris thermique). Le bris sera caractérisé par une fissure horizontale sur la partie intérieure de l'unité scellée. Il ne devra pas y avoir de point d'impact sur le vitrage.

CONDITIONS

-Les bris ou défaut devront être signalés dans les 48 heures suivant la livraison, et ceci avant l'installation, sans quoi nous ne pourrions en aucun cas répondre à un appel de service.

-LES GARANTIE CI-HAUT MENTIONNÉES SONT EFFECTIVES SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SUIVANTES, QUE LE PRODUIT

- N'AIT PAS ÉTÉ MODIFIÉ.

- N'AIT PAS ÉTÉ ENDOMMAGÉ PAR UN MAUVAIS USAGE, EMPLOI ABUSIF, VANDALISME, ACCIDENT, UN SINISTRE OU AUTRE.

- AIT ÉTÉ UTILISÉ DANS DES CONDITIONS NORMALES.

- N'AIT PAS ÉTÉ EXPOSÉ À DE LA POLLUTION OU DES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES ANORMALES TELLES QUE FUMÉ, VAPEUR TOXIQUE, RADIATION, MATIÈRE CORROSIVE, BROUILLARD SALIN, INONDATION OU AUTRE.

Conseil Pratique

Nettoyer une à deux fois par année avec un savon doux, tel que du savon à vaisselle, à l'aide d'un chiffon ou d'une mitaine.

Les coupe-froid sont en caoutchouc et en pvc, les nettoyer avec un nettoyant tout usage pour vinyle et bien rincer. Les lubrifier trois fois par année selon la fréquence d'utilisation à base de silicone. Il est déconseillé d'utiliser des lubrifiants à base de pétrole. Ceci ferait perdre l'élasticité des coupe-froid, car le pétrole attaque le caoutchouc qui doit demeurer souple pour être efficace.

Pour les rails, pentures, poulies et roulettes d'acier, lubrifier avec un lubrifiant à base de silicone. Exceptionnellement, pour les ressorts de type torsion, appliquer de la graisse semi-liquide. Ne pas lubrifier avec du WD-40 ou équivalent car cette huile lubrifie mais dégraisse aussi les ressorts.

-Toutes modifications effectuées sur les produits annuleront toute garantie de ceux-ci.

Prendre note que ce document est un outil de travail simplifié. Si une erreur y est glissée, c'est la garantie de nos fournisseurs qui primera.